

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 0. Il n’y a pas d’abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chasot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 82.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d’Etat pour qu’il lui donne la suite qu’il implique.

Motion populaire MP1509.10

(Jeunesse socialiste fribourgeoise – gratuité des transports publics pour les jeunes du canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Ce matin, en plenum, nous avons voté un projet de décret pour un crédit d’engagement d’un montant très important pour la mise en œuvre d’un plan d’action défini dans la stratégie du développement durable du canton de Fribourg et ceci à l’unanimité. Un magnifique résultat. Le signal est clair. Nous voulons nous engager davantage pour le développement durable. Le programme de mobilité permettra d’augmenter la part des transports publics et la participation de la population à la protection du climat, deux choses qui sont clairement mentionnées et qui apparaissent comme des projets phares de cette stratégie. Le canton de Fribourg veut être exemplaire et respectueux de l’environnement.

¹ Déposée le 7 décembre 2010, *BGC* septembre p. 1774; réponse du Conseil d’Etat le 21 juin 2011, *BGC* septembre p. 1761.

Passons maintenant de la théorie à la pratique. A y regarder de prêt, la motion populaire qui demande la gratuité des transports pour les jeunes entre parfaitement dans cette stratégie adoptée. Augmenter le nombre de personnes dans les transports publics, diminuer le volume, avec en prime, une meilleure protection du climat, voilà ce que nous recherchons. Nous venons à l’instant de l’accepter. Rappelez-vous le postulat de M^{me} la Députée Parisima Vez au sujet de l’éducation civique à l’école, également accepté à l’unanimité. Un des arguments consistait à dire que plus les enfants seront formés jeunes à l’éducation civique, meilleurs citoyens ils seront par la suite. Dans le domaine des transports, c’est pareil. Plus les jeunes seront habitués aux transports publics tôt, plus longtemps ils seront amenés à les utiliser durant leur vie active et moins ils utiliseront de véhicules privés sur les routes. A l’examen de ces deux arguments, un refus de cette motion paraîtrait tout de même contradictoire avec la politique voulue ce matin par le Grand Conseil. Autre élément, il est dit dans la réponse du Conseil d’Etat que plusieurs études démontrent que le coût des transports publics n’a qu’un effet marginal sur la fréquentation. Ce n’est pas le critère du coût qui est décisif. La qualité fait la quantité. A titre personnel, je côtoie des familles qui ont des difficultés et je constate en effet que c’est le coût qui est important. Ce sont les moyens de payer qui ne sont pas toujours évidents. Les rabais évoqués ne sont pas si simples et pour ces familles, tout se calcule. Aujourd’hui, la vie est difficile. De plus, nous avons beaucoup de familles à moyens et bas revenus avec un ou plusieurs enfants. On ne peut donc pas avoir la qualité et la quantité pour nos transports. Cela ne changera rien. Cette motion est une véritable attente de la part de la grande majorité des familles fribourgeoises. Je suis certain, comme chaque parti est prêt à porter un large soutien aux familles, que vous le prouverez tout à l’heure.

Maintenant, il y a Châteauroux. Châteauroux est le mauvais exemple donné par le Conseil d’Etat. Je ne comprends pas pourquoi il n’est pas indiqué dans ce rapport qu’à Châteauroux les transports sont gratuits depuis 2001. Cela fait dix ans. Si c’était aussi mauvais que ça, il y a longtemps qu’ils auraient abandonné cette gratuité des transports et un message de la communauté de l’agglomération Castelroussine le confirme. Les bus sont gratuits et c’est un succès incontesté. J’en ai la preuve. Je me demande pourquoi le Conseil d’Etat ne l’a pas dit. De plus, les objectifs sont les mêmes qui sont définis dans la motion. Pourquoi le Conseil d’Etat ne dit pas qu’en France cette gratuité des transports est même contagieuse? Il y a actuellement 13 villes qui offrent la gratuité. Libourne était la dernière. Il y a eu Châteauroux, Aubagne dans les Bouches-du-Rhône, Compiègne dans l’Oise et j’en passe. A Libourne, depuis 2009, on avait d’abord offert la gratuité aux jeunes et ça fonctionnait tellement bien que depuis 2010, on offre la gratuité à tous. En France, on n’a pas de pétrole, on a des idées et de la volonté. A Fribourg, on n’a pas de pétrole, on a des idées, mais est-ce que l’on aura la volonté? Je pense que l’on n’est pas moins bons que les députés français. On peut accepter cette motion qui permet la gratuité des transports.

La motion demande également la gratuité pour les rentiers. Cette gratuité serait une véritable bouffée d'air dans leur budget. Nombreux sont les rentiers qui ont déjà bien de la peine à tourner avec leur maigre retraite. Je suis aussi persuadé que cela leur permettrait de garder une vie plus active, plus autonome et de voyager en toute sécurité. Pour certains, cela permettrait de reconnaître, de retrouver, de visiter certaines régions touristiques de notre canton, comme par exemple Morat, la Singine, le Lac noir, Estavayer-le-Lac, Romont, la Gruyère, la ville de Fribourg. On aurait certainement toutes et tous à y gagner. Que voulons-nous aujourd'hui? Plus de transports publics? Nous voulons moins de véhicules sur nos routes, améliorer la qualité de vie et habituer nos jeunes à emprunter les transports publics. Tout cela est possible. C'est par un choix que nous aurons à répondre tout à l'heure. Pour conclure, tout en tenant compte des raisons invoquées, je vous invite, au nom de tous les jeunes, de tous les retraités et de toutes les familles de ce canton, à accepter cette motion populaire.

Menoud Eric (*PDC/CVP, GR*). Je répondrai à M. Bonny, peut-être que les Français ont, en plus, des dettes.

Si la démarche peut paraître sympathique, est-ce réaliste d'introduire la gratuité des transports publics pour tous les jeunes en formation jusqu'à l'âge de 30 ans ainsi que pour les rentiers AI et AVS domiciliés dans le canton? Au nom du groupe démocrate-chrétien, il s'agit d'une fausse bonne idée. Pas de ticket, pas de tourniquet, pas de contrôleur. Si l'emballage peut paraître séduisant, le contenu ne tient pas ses promesses. Le fait de payer son ticket permet de responsabiliser les voyageurs. Personne ne conteste la nécessité d'encourager le recours aux transports publics. Cependant, la gratuité des transports publics n'est pas le bon moyen pour y parvenir. Un réseau et des horaires denses vont sûrement attirer plus d'usagers que la mobilité gratuite pour une partie de la population. Non à une mobilité gratuite payée en totalité par les contribuables, oui à une politique des transports responsables qui vise à améliorer l'offre, la qualité et la fréquence des transports sans préteriter les régions périphériques. Aujourd'hui, on ne rase pas gratuit, ni demain d'ailleurs. Je vous demande, pour ces considérations, de rejeter cette motion populaire.

Ith Markus (*PLR/FDP, LA*). Comme le dit aussi le Conseil d'Etat dans sa réponse à la présente motion, le groupe libéral-radical salue également la volonté d'augmenter l'utilisation des transports publics. Dans le même esprit, nous estimons justifié que ces transports publics soient payés à leur juste valeur. De plus, plusieurs études ont démontré que ce n'est de loin pas le prix qui incite les gens à utiliser ou non les transports publics. Au contraire, les horaires, la fréquence et un réseau qui répond aux besoins de la population sont les éléments clés du succès des transports publics.

Im Gegenteil: Der beobachtete Effekt ist derjenige, dass vor allem kürzere Strecken mit öffentlichem Transport gemacht werden, wenn dieser gratis ist. Dass dies im Sinne einer körperlichen Ertüchtigung unser Bevölke-

rung sei, scheint mir ganz und gar nicht. Vielmehr sollten wir unsere Jungen anhalten, kurze Strecken auch zu Fuss zu bewältigen.

Dass wir uns heute dennoch mit dieser Motion auseinandersetzen, ist einfach erklärt: Wer sagt schon im Rahmen einer Unterschriftensammlung Nein zu einer Senkung der Transportpreise? Doch wenn wir ein bisschen weiterdenken und verantwortungsbewusst handeln wollen, gilt es Folgendes zu bemerken: Aufgrund der Tatsache, dass bereits heute die Kosten nur zu 35% durch die Reisenden gedeckt werden, wird die Gesamtheit der Steuerzahler bereits genügend belastet. Eine weitere Vergünstigung würde diese Solidarität zwischen Nutzern und Nichtnutzern aushöhlen und zu einer erhöhten Ungleichheit führen.

Il faut également relever qu'un bon nombre d'utilisateurs bénéficient déjà de réductions sur les tarifs, à nommer ici plus particulièrement les jeunes et les personnes âgées. La solidarité entre les différents groupes d'âge de la population joue déjà très bien et nous ne sommes pas d'accord de pousser encore plus loin. C'est avec ces quelques remarques et dans le but de montrer que la vie n'est pas gratuite que le groupe libéral-radical refuse la présente motion et vous invite à en faire de même.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Was nichts kostet, wird wenig geschätzt oder ist nichts wert. Das sagt der Volksmund. Das gilt in übertragenem Sinne auch für die Dienste der öffentlichen Transportunternehmen. Die Volksmotion der Juso verlangt für die Alterskategorien unentgeltlichen Zugang zu den Verkehrsmitteln, die schon heute von Vorzugstarifen profitieren können. In der Antwort des Staatsrates wird dies ausführlich erwähnt. Die Tarifpolitik ist nach unserer Meinung Angelegenheit der verschiedenen Verkehrsunternehmen. Der Staat oder auch die Politik soll sich hier wenn möglich nicht oder nicht stark einmischen. Umso mehr, da schon heute zwei Drittel der Kosten durch die öffentliche Hand bezahlt werden.

Zum Schluss möchte ich noch erwähnen, dass es vor allem Jugendliche sind, die durch Vandalismus den Transportunternehmen oft grosse Schäden und dadurch unnötige Kosten verursachen. Wohlverstanden, dies ist eine kleine Minderheit, aber es sind immerhin Angehörige der Alterskategorie, für welche ausgerechnet jetzt die Volksmotion jetzt noch Gratisbeförderung verlangt.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Das Mitte-Links-Bündnis hat mit viel Sympathie und einigen Fragen diese Volksmotion ausführlich diskutiert.

Es ist klar, dass das ein Thema ist, dass die Jungen des Kantons mit Recht sehr beschäftigt und ebenfalls ein Thema für die Seniorinnen und Senioren ist. Die Benützung der öffentlichen Verkehrsmittel in unserem Kanton ist erschreckend unterdurchschnittlich im Schweizerischen Vergleich. Zugleich haben wir eine demografische Entwicklung mit besonders vielen Jugendlichen; mehrere tausend Jugendliche, die sich jeden Tag in die Schulen und Lehrstätten unseres Kantons begeben. In diesem Sinne ist es ein sehr wichtiges Anliegen, das da aufgegriffen wurde.

Unsere Fraktion ist aber geteilter Meinung über die Prioritäten, die in diesem Bereich zu setzen sind. Ist es wichtiger, beim Preis zu schrauben oder beim Angebot?

Vu l'importance de ce sujet, nous nous rendons compte que beaucoup de jeunes se heurtent à une desserte insuffisante des transports publics. Cette desserte n'est souvent pas attractive du point de vue des horaires, des cadences, du matériel roulant sur certains tronçons et également du point de vue tarifaire. Une partie de notre groupe pense que l'amélioration de la desserte est plus importante que de baisser les tarifs ou d'accorder la gratuité. Une autre partie du groupe pense que la gratuité pour les jeunes et les personnes âgées serait un moyen pour stimuler et favoriser le recours aux transports publics. On entend souvent l'argument qu'il n'y pas la demande qui y correspond. Stimuler la demande est un moyen pour augmenter l'évolution des transports publics et assurer la desserte aux futurs utilisateurs, qui sont les futurs adultes, qui ont pris l'habitude et le plaisir de recourir aux transports publics. Force est de constater que, pour les familles de ce canton où il y a plusieurs jeunes qui ont besoin d'un abonnement pour les transports publics, les rabais accordés par les entreprises et les communautés tarifaires qui sont actives dans le canton de Fribourg ne sont pas suffisamment attractifs. Comme mon collègue Bonny l'a dit, c'est une lourde charge pour le budget familial. Quand je vois que certains groupes font l'oreille sourde aux demandes des jeunes, j'aimerais tout de même remercier les jeunes socialistes pour avoir lancé ce thème. Vu que le sort de leur motion populaire me semble un petit peu incertain, je leur donne la promesse que c'est un thème que nous soutiendrons, si besoin sous une autre forme, dans cette enceinte.

Gasser Lukas (PDC/CVP, SE). Ich möchte zu Beginn gegenüber der SP und gegenüber den Jungsozialistinnen und Jungsozialisten meinen Respekt für die Einreichung dieser Initiative zollen.

Es ist uns ein wichtiges Anliegen, mehr Leute auf den öffentlichen Verkehr bringen, wie wir heute Morgen auch schon beim Thema Nachhaltigkeit angesprochen haben.

Nichtsdestotrotz bin ich überzeugt, dass diese Initiative der falsche Weg ist. Der öffentliche Verkehr kostet und zwar nicht zu knapp. Im Kanton Freiburg zahlt jede Gemeinde rund 40% an den öffentlichen Verkehr. Bei Annahme einer solchen Initiative befürchte ich, dass die Gemeinden noch viel mehr zu diesen Kosten beitragen müssten. Im Vergleich: Im Kanton Bern zahlen die Gemeinden nur 30% an den öffentlichen Verkehr. Daher sehe ich viel eher die Möglichkeit, das Angebot zu verbessern, wenn wir die Jugend mehr auf den öffentlichen Verkehr bringen wollen. Herr Vonlanthen wohnt auch in St. Antoni wie ich selbst. Versuchen Sie einmal, am Wochenende mit dem öffentlichen Verkehr in den Ausgang zu kommen. Der letzte Bus fährt um halb sechs am Abend. Als Jugendlicher kann ich Ihnen sagen: Das ist zu früh, um in den Ausgang zu gehen. Und der letzte Bus zurück um 23.40 Uhr ist ebenfalls zu früh. Nur das als Beispiel.

Ich unterstütze daher die Idee des Mitte-Links-Bündnisses, das Angebot zu verbessern und nicht am Preis

zu schrauben. Über den Preis können wir nachher noch diskutieren, sobald wir ein anständiges Angebot haben. Ich bin auch der Meinung, dass wir Jugendlichen zur Eigenverantwortung erziehen müssen und daher wäre es eine falsche Idee, einfach ein Angebot gratis zur Verfügung zu stellen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je ne soutiendrai pas cette initiative qui va trop loin. Elle va trop loin en donnant la gratuité pour les étudiants jusqu'à 30 ans, pour les rentiers AVS et pour les rentiers AI. Par contre, j'ai une grande sensibilité pour la gratuité pour les jeunes, mais pas jusqu'à 30 ans. Je pense qu'un jeune qui prend les transports publics et s'il a la gratuité durant son apprentissage, il va continuer à le faire plus tard. Je pense qu'il serait dès lors judicieux de donner cette gratuité. Les opérateurs téléphoniques l'ont compris avec les natels. Les natels sont gratuits pour les jeunes, pourquoi? Pour inciter les jeunes à utiliser plus longtemps leur natel. Je pense qu'avec les transports publics, on peut faire la même chose. Si le jeune en apprentissage a déjà sa voiture, il va sur sa place de travail en voiture, il va continuer à le faire ultérieurement et il ne va pas utiliser les transports publics. Par contre, le jeune qui est en apprentissage, qui continue à prendre les transports publics, qui a la gratuité, qui prend l'habitude de voyager dans les différentes communes et jusqu'à sa place de travail avec les transports publics, il continuera à le faire. Je pense que le gouvernement pourrait rebondir sur cette proposition. Je verrais bien qu'il prenne l'initiative dans ce sens, mais aller bien moins loin que cette initiative, qui est bonne pour les élections, mais qui n'atteint pas le but qu'on aimerait atteindre.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'ai reçu il y a quelque temps un faire-part de naissance qui disait qu'il ne fallait pas, comme adultes, essayer de faire en sorte que les enfants nous ressemblent, mais à quelques reprises, il nous appartenait de leur ressembler ou en tout cas de tenter de le faire. On voit que, dans ce canton, les jeunes parfois se désintéressent de la politique. Ici, on a le contraire. On a des jeunes qui ont des idées, qui le manifestent et qui viennent les défendre. Je salue leur présence. Quel est le signal que l'on veut donner à ces jeunes? Quel est le risque que l'on prend avec cette motion?

A entendre les divers intervenants, il me semble que celle-ci sera rejetée, même si je perçois quelques lueurs d'espoir chez le député Ducotterd qui voudrait revenir avec d'autres propositions en demandant au gouvernement d'agir. A-t-on déjà expérimenté ceci? Sous quelle forme? On a donné des exemples en France où ça fonctionne bien. Je ne suis pas un spécialiste de l'agglo, mais j'ai cru comprendre qu'en Sarine, pour les élèves des cinq CO, il y avait la gratuité qui était donnée pour tous les transports publics, non seulement durant les temps d'école, mais également durant les week-ends. Je trouve que ceci est une bonne chose. Nous avons accepté hier une défiscalisation des allocations familiales proposée par le député Menoud avec un coût de 15 millions. Avec cette gratuité, nous allons dans le même sens. Les enfants naissent, il y a les allocations fami-

liales, ils grandissent et prennent les transports publics. Je crois que la question des coûts n'est pas forcément l'élément essentiel. Avec les possibilités qui existent (Frimobil, etc), on a déjà beaucoup de rabais. On voit que les jeunes ne prennent pas forcément les transports publics. L'idée est de les inciter. Les horaires sont une bonne chose. On voit que le coût peut l'être aussi. Il doit devenir naturel pour ces jeunes de prendre les transports publics et de les utiliser. Il ne faut pas toujours dire à ces jeunes «oui vous avez une bonne idée» mais qu'on ne peut appliquer. On peut dire «vous avez une bonne idée» et on va l'appliquer. C'est pour cette raison que je demanderai à M. le Commissaire du gouvernement, si la motion est rejetée, qu'il nous indique quels signes d'incitation il pourrait encore prendre. De mon point de vue, je vois qu'avec l'engorgement des routes et avec les questions financières qui arrivent, je préconiserai une extension de ces gratuits des transports publics, car on doit vraiment aller dans cette direction. Je soulignerai encore la bonne idée de ces jeunes qui, dans leur motion, ont intégré les rentiers AVS, puisque ce sont les deux extrêmes de la population qui sont touchées par ces mesures. Pour toute ces raisons, je vous demanderai de soutenir cette motion populaire.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je vais tout d'abord faire abstraction de mon statut de retraité. Je salue tout de même cette motion des jeunes socialistes. Nous sommes personnellement situés dans des régions périphériques, loin de tout. Je crois qu'une grande partie des députés dans cette salle représentent ces régions périphériques. Lorsque vous avez une famille avec trois jeunes dont un doit aller à Fribourg, l'autre à Yverdon et le dernier au gymnase, je crois qu'à la fin de l'année, dans le budget final, ça compte. Je vais la voter cette motion, mais j'aimerais demander que l'on accentue un petit peu ces montants, à savoir déduire des montants plus importants pour ceux qui les emploient. Il n'est pas question de mon statut de retraité AVS, M. Vonlanthen. Pour ces élèves, pour ces familles, qui sont situées dans des régions périphériques, et finalement pour l'ensemble de ces jeunes, faites-le. Il y a des gens qui gagnent bien leur vie. Il y a des gens qui gagnent 15 000, 20 000 voire 30 000 francs par mois, mais le petit ouvrier qui travaille à Cremo ou chez Morandi avec à peine 4000 francs, quand il faut payer les déplacements pour trois gamins: comment ça va?

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Contrairement à mon collègue PDC qui parlait d'une fausse bonne idée, je parlerai d'une bonne fausse idée. Fausse idée, pourquoi? Parce que nous en avons discuté hier, je suis toujours extrêmement méfiant avec des améliorations de situations financières provoquées par l'Etat pour des catégories de population. Nous en avons parlé lors des allocations familiales. Il y a, dans notre canton, des personnes âgées qui ont des moyens financiers et ceux qui ont eu la chance d'avoir une LPP complète et qui en bénéficient maintenant. Cependant, il est vrai aussi que beaucoup de personnes âgées sont dans des situations difficiles. Idem par rapport aux jeunes. La fausse idée est de privilégier une catégorie de personnes. La bonne idée qui est amenée par l'initiative des

jeunes socialistes, c'est de changer complètement le paradigme du transport public qui voulait, il y a encore un certain nombre d'années, que l'on couvre les frais d'une entreprise de transport par les billets payés. Il y a maintenant une responsabilité au niveau social à prendre pour résoudre le problème de la mobilité qui devient de plus en plus important. Les coûts, me direz-vous? Eh oui, les coûts. Nous avons décidé ce matin un certain nombre de mesures pour des panneaux anti-bruit que les collectivités publiques doivent prendre pour faire face au flux de véhicules qui les traversent chaque jour. Il y a un potentiel d'économie, si 1, 2, 3 ou 5% de la population utilisait les transports publics à la place des transports privés ce qui serait énorme. Ceci est la bonne fausse idée. Je remercie les jeunes socialistes de l'avoir proposée et pour ceci – j'aimerais d'ailleurs aller plus loin, je suis pour une gratuité générale – je soutiendrai cette initiative.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais juste répondre à mon collègue le député Mauron que la gratuité, elle n'est pas pour tout le monde. Il a donné l'exemple des CO de Sarine campagne. Cette gratuité coûte quand même plus d'1 million aux communes qui ont construit ces CO. Cette gratuité est une fausse idée. Je connais des jeunes qui ont bénéficié de la gratuité des transports publics entre Givisiez et Fribourg durant leur période de CO et de collège Saint-Michel, mais dès qu'ils ont eu un permis de scooter, ils n'ont plus pris les transports publics, sauf occasionnellement.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Ich hoffe, dass Sie die Jungen mit dieser Volksmotion nicht noch mehr nicht erziehen, sondern verziehen. Die tpf tâte besser daran, ihre Automaten auszuwechseln, damit der Benutzer das Wechselgeld zurück bekommt.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Je salue la motion des jeunes socialistes. Cependant, j'aimerais poser deux questions. M. Bonny a fait remarquer la gratuité des transports publics en France. Mais quelle est la situation financière de ces communes? Deuxièmement, qui trouvera les ressources financières nécessaires pour payer les salaires des employés des TPF?

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais remercier les différentes intervenantes et différents intervenants pour leur prise de position. J'aimerais relever encore une fois ce que l'on a déjà mis dans la réponse. Le Conseil d'Etat tient tout d'abord à saluer la volonté des motionnaires à vouloir encourager un changement des habitudes en matière de transport et augmenter ainsi l'utilisation des transports publics. Bien évidemment, le Conseil d'Etat a la ferme volonté d'augmenter l'attractivité des transports publics. On l'a mis en exergue à plusieurs reprises par des faits. La gratuité complète ou partielle des transports publics pour l'usager est une proposition qui revient périodiquement. Quel rôle joue le prix sur l'attractivité des transports publics? Plusieurs études démontrent que le coût du titre des transports n'a qu'un effet marginal sur la fréquentation des transports. Le prix ne représente en effet que l'un des nombreux éléments qui influencent

son utilisation. L'EPFL et le car postal ont publié récemment une étude qui montre également que le prix ne joue pas un rôle fondamental dans l'attractivité des transports publics. Cette étude montre notamment que l'amélioration la plus souvent demandée pour les transports publics concerne l'augmentation de la fréquence, à savoir d'avantage de courses, aussi bien durant les heures creuses que pendant le week-end ou en soirée. La deuxième amélioration concerne les correspondances, le prix ne venant qu'en troisième position.

En ce qui concerne les villes qui ont expérimenté la gratuité, je ne connais pas la situation financière de ces communes. Cependant, on peut citer la ville de Châteauroux en France qui n'a pas constaté de changements significatifs dans la répartition modale. C'est l'étude de l'ADEME (agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui a analysé le cas de Châteauroux. Il s'avère que les nouveaux utilisateurs ne sont pas automatiquement d'anciens automobilistes qui auraient abandonné leurs véhicules privés. Ce sont aussi des piétons et des cyclistes qui utilisent désormais les transports publics pour de courtes distances. La gratuité pose également le problème de l'utilisation durable des ressources. C'est aussi un aspect de la durabilité du développement durable.

Actuellement, les recettes des transports publics ne couvrent qu'une partie de leurs coûts. Le compte des transports 2005, publiés par l'office fédéral de la statistique, montre que le taux de couverture des coûts de transports publics routiers se situe pour toute la Suisse à 52% et celui du trafic ferroviaire de voyageurs à 56%. Dans le canton de Fribourg et pour le trafic régional, ces taux de couverture sont inférieurs et se montent à 35%. Les pouvoirs publics couvrent en moyenne 65% des coûts des prestations. En plus, il y a des mesures complémentaires qui sont financées par les communes. La tarification des transports publics permet notamment de responsabiliser chaque voyageur et d'utiliser les ressources de manière raisonnable et durable. Aujourd'hui déjà, les enfants et les jeunes en formation utilisent fortement les transports publics. Les abonnements juniors qui vont jusqu'à 26 ans représentent 80% des abonnements annuels Frimobil et 40% des abonnements mensuels. Les jeunes bénéficient par ailleurs aujourd'hui déjà de plusieurs tarifs préférentiels. Je citerai à titre d'exemple l'abonnement «voie 7» qui permet aux jeunes de moins de 25 ans, détenteurs d'un demi-tarif de voyageur, de voyager librement à partir de 19 heures et jusqu'à 5 heures du matin sur l'ensemble du réseau des CFF et auprès de nombreuses entreprises de transport privées.

En outre, l'application de la gratuité sur l'ensemble du territoire cantonal se heurterait à des problèmes conséquents de mise en œuvre, à la fois techniques et légaux (vérification des ayants droits, limitation des abus, indemnisation des entreprises pour les pertes de recettes). De plus, les jeunes devant se former à l'extérieur du canton seraient directement pénalisés puisqu'ils ne bénéficieraient que partiellement de la gratuité. Avec la mise en place de la communauté tarifaire Frimobil, le canton de Fribourg s'est doté d'un système tarifaire simplifié, facilitant l'accès aux transports publics. L'introduction de Frimobil a nécessité d'ailleurs un investissement initial de plus de 1 million de francs

par le canton de Fribourg. Depuis son introduction, en décembre 2006, Frimobil connaît une évolution réjouissante de la fréquentation. Plutôt que la gratuité, le Conseil d'Etat souhaite poursuivre la politique d'amélioration des transports publics. La réalisation du RER Fribourg/Freiburg est la pièce maîtresse du développement des transports publics dans le canton. Des investissements conséquents ont déjà été consentis, tant pour l'amélioration de l'infrastructure que pour l'achat de matériels roulants. Au niveau tarifaire, la communauté tarifaire Frimobil doit se développer, proposer de nouvelles offres promotionnelles pour des groupes ciblés, par exemple des offres combinées et des actions promotionnelles.

Messieurs Ducotterd, Mauron et Duc, on doit pouvoir continuer à réfléchir, bien sûr, à développer de nouvelles idées pour encore améliorer l'attractivité des transports publics. Je dois vous dire qu'il y a tout de même aussi l'offre qui doit être poussée. Si cette motion était acceptée, on devrait dépenser entre 10 et 15 millions par année, montants qui ne seraient pas à disposition pour cette amélioration de l'offre. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion populaire.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 54 voix contre 21. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). Total: 21.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 54.

Se sont abstenus:

Brodard V. (GL, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB). Total: 2.

– Cet objet est ainsi liquidé.